ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 18009

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le recours à la médiation familiale dans les situations de conflits familiaux. Une médiation en de telles situations, bien souvent fort préjudiciables à l'enfant, pourrait favoriser une meilleure prise en compte de l'intérêt de ce dernier et de ses besoins. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si elle envisage de développer et organiser le recours et l'accès à ce type de médiation dans le cadre des réformes du droit de la famille et des conseils départementaux de l'action juridique annoncées par le Gouvernement.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage son souci de voir développer la médiation familiale qui participe de la politique de résolution amiable des conflits et qui figure parmi les axes prioritaires de son plan de réforme de la justice. Cette mesure, institutionnalisée par la loi du 8 janvier 1995 à travers la médiation judiciaire, apparaît en effet particulièrement opportune lorsque la situation des parties - couple en situation de rupture ou parents en opposition sur les mesures relatives aux enfants - est susceptible de pouvoir être débloquée par une reprise du dialogue à laquelle la crise familiale a mis un terme. Dans cette optique, la chancellerie subventionne depuis plusieurs années les associations de médiation familiale et les lieux neutres de rencontres parents-enfants. Le soutien financier se poursuivra en 1999 par un quasi-doublement des subventions destinées à celles-ci. Le recours à la médiation familiale a récemment fait l'objet d'une réflexion au sein de la mission confiée à Irène Thery sur l'adaptation du droit de la famille à l'évolution de notre société. Les propositions contenues dans son rapport, déposé au mois de mai 1998, donneront lieu à un examen approfondi au sein d'un groupe de travail constitué à la chancellerie sous la présidence de Mme le professeur Dekeuwer-Defossez dans le but de présenter des propositions de réforme du droit de la famille avant la fin du premier semestre 1999.

Données clés

Auteur : M. Jacques Blanc
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18009
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4237
Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5741